



Séance ajournée
25 juin 2009

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le jeudi 25 juin 2009 à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean Malette
M. Andrew Rhéaume

Étaient absentes et absents :

M. Ugo De Montigny
M. Dominique Kenney
M. Fernand Lavoie
M. Jacques Lemay
Mme Francine Lorange
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras
Mme Gervaise St-Amour

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
Mme Sophie Ouellet, secrétaire générale
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Claudette Séguin, directrice, Serv. de l'organisation scolaire et transport
M. Marcel Lalonde, directeur, école secondaire Grande-Rivière

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-08-09-1032 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts :

3. Message du Président (et dépôt de documents à titre d'information)
- 4.11 Demande de démolition de locaux modulaires – École du Village, Immeuble Limoges.

Retraits :

- 4.1 Nomination – directrice ou directeur – école secondaire Mont-Bleu
- 4.8 Cession de terrain – Centre de la petite enfance Libelle

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-08-09-1033 Madame Johanne Légaré propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2009 et de l'adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT (et dépôt de documents à titre d'information)

Le président du Conseil, M. Jocelyn Blondin, demande une minute de silence en mémoire de Mme Jeannine Bédard qui est décédée le 9 juin dernier. Cette femme a manifesté un intérêt sans borne pour le domaine de l'éducation.

Il fait mention par ailleurs des sujets suivants:

- Parution du Cahier de la rentrée de la CSPO - 19 août 2009 - encart dans la Revue
- Rappel de la tenue d'une séance spéciale du Conseil des commissaires pour la formation des comités - 26 août 2009
- Tenue d'un Lac-à-l'épaule des commissaires - 6 au 8 novembre 2009
- Dernière journée de classe pour les élèves du secteur jeune - 23 juin 2009
- Dernière journée de classe pour les élèves du secteur adulte - 25 juin 2009
- Tenue de l'activité d'accueil pour tout le personnel de la CSPO - 25 août 2009.

Dépôt de documents :

- Budget annuel 2009-2010 (format présentation)
- Budget 2009-2010 CSPO (tableaux)
- Échéancier des opérations de mise en œuvre de la Loi 88
- Formation des comités internes

**Nomination - directrice
ou directeur – école
secondaire Mont-Bleu**

NOMINATION - DIRECTRICE ou DIRECTEUR – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Approbation des budgets
- écoles et centres**

APPROBATION DES BUDGETS DES ÉCOLES ET DES CENTRES

Considérant que conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés à partir du cadre budgétaire ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissements (articles 95 et 100.4) ;

Considérant que ces budgets sont partie intégrante du budget de fonctionnement de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail ;

C.C.-08-09-1034 Monsieur Mario Crevier propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité.

**Financement annuel -
Service Régional de la
Formation Prof. en
Outaouais (SRFPO)**

**FINANCEMENT ANNUEL - SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS (SRFPO) 2009-2010**

Considérant les résolutions adoptées par les commissions scolaires francophones de la région 07 qui proposaient une nouvelle structure régionale en formation professionnelle (CSCV 96 2002-2003, CSD C082-0302, CSHBO 2003-CC225 et CSPO C.C.-02-03-867);

Considérant l'adoption de la structure administrative au conseil d'administration du SRFPO du 27 mars 2006;

Considérant que les campagnes de valorisation et de promotion menées conjointement avec Emploi-Québec et les partenaires de l'éducation ont eu un effet positif sur la perception qu'ont les parents, les enseignants, les professionnels et les élèves en regard de la formation professionnelle;

Considérant que la région s'est dotée de nouvelles options permanentes Ébénisterie et Assistance technique en pharmacie et une carte rotative de cinq (5) nouvelles options dans le secteur de la construction : Carrelage, Peinture en bâtiment, Plâtrage, Pose de revêtements souples et Pose de systèmes intérieurs;

Considérant les résultats positifs des démarches entreprises auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au chapitre des immobilisations;

- Agrandissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, Pavillon Relais de la lièvre : 1,3 million \$;
- Aménagement d'un atelier polyvalent dans une école primaire de Campbell's Bay, afin de doter la région d'un centre multiservices en formation professionnelle : 844 000 \$;
- Agrandissement du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais pour la carte rotative : 2 117 235 \$;

Considérant les travaux en cours :

- Augmenter les options à la carte rotative : Pose de revêtements de toiture, Installation et fabrication de produits verriers, Préparation et finition de béton;
- Offre d'un nouveau programme permanent : Installation et réparation d'équipement de sécurité.

Considérant la présentation d'un plan d'action triennal;

Considérant les travaux régionaux menés pour accroître le nombre de jeunes de moins de 20 ans dans les centres de formation professionnelle de l'Outaouais avec la formation générale des jeunes et des adultes;

Considérant le soutien pédagogique régional offert aux centres de formation professionnelle;

Considérant le développement d'une image corporative de la formation professionnelle dans les médias de l'Outaouais;

Considérant les représentations aux différents comités pour l'ensemble de l'Outaouais;

Considérant les travaux réalisés avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique et du Pacte pour l'emploi;

Considérant l'ajout de points de services sur l'ensemble du territoire : Santé, assistance et soins infirmiers au Centre de formation professionnelle Pontiac et Assistance à la personne en établissement de santé au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie; Cuisine d'établissement au Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau; Réalisation d'aménagements paysagers et Entretien général d'immeubles au Centre Compétences Outaouais ; Mécanique de véhicules légers au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail;

C.C.-08-09-1035 Monsieur Alain Gauthier propose :

- que soit adopté le financement et la répartition financière suivante entre les commissions scolaires :

Commission scolaire des Draveurs	35%	164 244,50 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	35%	164 244,50 \$
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	20%	93 854,00 \$
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	10%	46 927,00 \$

- que le pourcentage de participation ainsi établi entre les commissions scolaires soit maintenu pour les trois prochaines années, soit les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité.

Budget de fonctionnement, investissement et de service de dette 2009-2010 et décret du taux de la taxe scolaire

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2009-2010 ET DÉCRET DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE

Considérant que conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010 ;

Considérant la résolution C.C.-08-09-1007 ;

Considérant que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 8 552 776 521 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,32097 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail ;

C.C.-08-09-1036 Monsieur Mario Crevier propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,32097 \$.

Adoptée à l'unanimité.

M. Gilbert Couture félicite M. Rémi Lupien et son équipe.

Taxe scolaire - Taux d'intérêt - arrérages et dates de perception

TAXE SCOLAIRE - TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES ET DATES DE PERCEPTION

Considérant la résolution C.C.-06-07-673;

Considérant que l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le premier versement de taxe scolaire est exigible le trente et unième jour et le deuxième versement le cent vingt et unième jour qui suivent l'expédition du compte ;

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail ;

C.C.-08-09-1037 Monsieur Gilbert Couture propose :

- que l'expédition du compte de taxe scolaire soit datée du 3 août 2009 ;
- que la date du premier versement soit fixée au 3 septembre 2009 ;
- que la date du deuxième versement soit fixée au 2 décembre 2009 ;
- que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 14 % pour l'année scolaire 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité.

Politique - Utilisation des cours d'école

POLITIQUE - UTILISATION DES COURS D'ÉCOLE

Ce point est reporté à l'automne 2009.

Politique relative à l'initiation des élèves à démocratie scolaire

POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Considérant l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais désire favoriser la participation des élèves à la vie démocratique de ses établissements et de la commission scolaire;

Considérant la démarche entreprise auprès du Comité consultatif de gestion;

C.C.-08-09-1038 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter la politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE - ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Dépôt pour information et pour adoption en septembre 2009.

CESSION DE TERRAIN - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LIBELLE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Formation d'un comité
sélection - Embauche de
professionnels/les de
construction projets de
maintien d'actifs**

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION POUR LES PROJETS DE MAINTIEN D'ACTIFS

Considérant les différentes mesures d'aide financière mises sur pied par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et de Sport, pour le maintien d'actifs des commissions scolaires;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une liste de professionnelles et de professionnels aptes à fournir les services requis pour les différents projets qui pourraient être retenus dans le cadre desdites mesures;

Considérant que le "Règlement sur les contrats de services des organismes publics" prévoit que l'octroi des contrats de services pour les professionnelles et professionnels de la construction (architecture et ingénierie) est basé sur le niveau de la qualité;

Considérant que l'article 26 du "Règlement sur les contrats de services des organismes publics" prévoit que les soumissions sont évaluées par un comité de sélection formé d'au moins trois membres en plus d'un secrétaire;

C.C.-08-09-1039 Monsieur Jean-Pierre Reid propose

- qu'un comité de sélection pour les professionnelles et professionnels de la construction soit formé
- que M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles agisse comme secrétaire
- et qu'il soit composé des personnes suivantes :
 - M. Mario Crevier, commissaire
 - M. Gilbert Couture, commissaire
 - M. Jean-Pierre Brind'Amour, commissaire
 - M. Andrew Rhéaume, commissaire

Adoptée à l'unanimité.

**Protocole d'entente
Ville de Gatineau**

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE GATINEAU

Considérant la résolution C.-C.-06-07-595;

Considérant le processus de négociation avec la Ville de Gatineau;

Considérant les besoins de la communauté en terme d'utilisation de locaux;

Considérant que le présent protocole prévoit une tarification forfaitaire indexée au coût de l'énergie chaque année;

Considérant le manque à gagner pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

C.C.-08-09-1040 Monsieur Alain Gauthier propose :

- que la Commission scolaire utilise une tarification à taux horaire pour l'utilisation des locaux de ses écoles secondaires par la Ville de Gatineau, à compter du 1^{er} septembre 2009;
- que cette tarification soit maintenue jusqu'à l'adoption d'un nouveau protocole entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de démolition
de locaux modulaires
École du Village - Limoges**

DEMANDE DE DÉMOLITION DE LOCAUX MODULAIRES - ÉCOLE DU VILLAGE - IMMEUBLE LIMOGES

Considérant une demande de visite adressée à la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST) visant à effectuer une vérification de la qualité de l'air dans les locaux modulaires de l'école du Village - Immeuble Limoges;

Considérant que lors de cette visite, certains secteurs des locaux modulaires pouvant présenter des risques de détérioration des matériaux ont été identifiés;

Considérant que cette situation pourrait présenter un risque pour la santé des occupants;

Considérant la recommandation reçue de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, Direction de santé publique;

Considérant l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

C.C.-08-09-1041 Monsieur Gilles Chagnon propose d'adresser une demande à la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport afin de procéder à la démolition des locaux modulaires de l'École du Village - Immeuble Limoges.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-08-09-1042 M. Michel Gervais propose la levée de la séance.

Il est 20 heures 25 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

La secrétaire générale

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 25 JUIN 2009

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal
 3. Message du Président (et dépôt de documents à titre d'information)
 - 4.1 ~~Nomination -- directrice ou directeur -- école secondaire Mont-Bleu~~
 - 4.2 Approbation des budgets des écoles et des centres
 - 4.3a Financement annuel du Service Régional de la Formation Professionnelle en Outaouais (SRFPO) 2009-2010
 - 4.3b Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2009-2010 et décret du taux de la taxe scolaire
 - 4.4 Taxe scolaire - Taux d'intérêt sur les arrérages et dates de perception
 - 4.5 Politique - Utilisation des cours d'école
 - 4.6 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire
 - 4.7 Politique EHDAA
 - 4.8 ~~Cession de terrain -- Centre de la petite enfance Libelle~~
 - 4.9 Formation d'un comité de sélection -- Embauche de professionnelles et professionnels de la construction pour les projets de maintien d'actifs
 - 4.10 Protocole d'entente avec la Ville de Gatineau
 - 4.11 Demande de démolition de locaux modulaires - École du Village - Immeuble Limoges
5. Levée de la séance